

**Le GIS Institut du Genre lance une campagne exceptionnelle de soutien à des colloques organisés en 2024 dans le domaine des études du genre et des sexualités**

Fondé en 2012 à l’initiative de l’Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS, l’Institut du Genre est un Groupement d’Intérêt Scientifique qui réunit une trentaine de partenaires institutionnels (<https://institut-du-genre.fr/qui_sommes_nous/etablissements-partenaires/>).

S’appuyant sur des UMR et des équipes de recherche explicitement engagées dans la recherche sur le genre et les sexualités, il constitue un lieu de coordination, de référence et d’accueil scientifique des recherches françaises sur le genre et les sexualités.

L’Institut du Genre a défini 8 axes de recherches prioritaires à développer :

1. Environnement – Alimentation – Développement
2. Santé – Vieillissement – Vulnérabilités – Care
3. Numérique – IA – Technologies
4. Sexualités – Corps – Reproduction
5. Violences – Pouvoir – Conflits
6. Travail – Formation
7. Cultures – Productions culturelles – Langages
8. Espaces – Mobilités – Mondialisation

Pour répondre à des demandes récurrentes et à un besoin des communautés, **le GIS a décidé de lancer une campagne exceptionnelle de soutien à des colloques organisés en 2024**. Les colloques sont des moments essentiels de vie de la communauté, pour permettre le partage et l’échange entre les chercheurs et chercheuses, et pour favoriser l’interconnaissance.

En cohérence avec les missions fondamentales du GIS Institut du Genre, de valoriser, soutenir et promouvoir les activités de recherche, la campagne exceptionnelle 2024 cible les colloques scientifiques dans le domaine des études sur le genre et les sexualités.

**Objectifs de l’appel**

Cette politique de soutien à l’organisation de colloques nationaux ou internationaux a pour objectifs :

* d’accroître la notoriété de la recherche conduite dans le domaine au sein de la communauté scientifique nationale et internationale
* de favoriser l’émergence de nouvelles collaborations scientifiques, en particulier, mais non exclusivement, sur les axes de recherche prioritaires du GIS (voir ci-dessus)
* de permettre ou d’accompagner l’émergence de nouvelles problématiques

L’aide du GIS Institut du Genre consiste en une subvention de 3 000€ à 5 000€ visant à accompagner l’organisation d’un colloque dans le domaine des études sur le genre et les sexualités dans un établissement ou organisme partenaire.

Les bénéficiaires s’engagent à faire mention du soutien de l’Institut du Genre et à intégrer le logo du GIS aux documents officiels et supports de communication en lien avec le colloque subventionné.

Une note de synthèse et un état des dépenses seront demandés par l’Institut du Genre à l’issue de la mise en œuvre des projets sélectionnés.

**Conditions d’éligibilité :**

Cet appel s’adresse à toustes les chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es statutaires relevant d’établissements publics de recherche et d’enseignement supérieur partenaires du GIS Institut du Genre.

Seront soutenus les colloques

* initiés et organisés par des chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es titulaires des établissements partenaires
* qui doivent impérativement se tenir en 2024
* s’inscrivant centralement dans le domaine des recherches sur le genre et la sexualité, en particulier, mais non exclusivement, dans les axes prioritaires de recherche du GIS
* accueillant un taux significatif d’intervenant·es de la jeune recherche

Une dimension internationale et interdisciplinaire sera appréciée, mais n’est pas obligatoire.

La collaboration de plusieurs unités ou équipes de recherche dans l’organisation du colloque sera valorisée, mais n’est pas un critère d’éligibilité.

Les écoles d’été, séminaires, journées d’étude, manifestations et événements de culture scientifique à destination du grand public ne peuvent prétendre à un soutien.

**Modalités de soutien :**

Le soutien financier prend la forme d’une enveloppe de 3 000€ à 5 000 € par dossier.

Le financement est accordé pour l’année 2024. Il sera versé en une seule fois.

**Dépenses éligibles :**

Sont considérées comme dépenses éligibles : les frais de déplacement, d’hébergement, de restauration, les vacations directement liées à l’organisation de l’événement ainsi que les coûts d’organisation du colloque (frais de location de salles, de matériel, etc.).

**Critères de sélection :**

* centralité du genre
* qualité de l’argumentaire et retombées espérées
* composition du comité scientifique du colloque
* dimension du colloque (nombre d’intervenant·es et de participant·es pressenti·es)
* taux d’intervenant·es de la jeune recherche
* dimension internationale (si pertinent)
* dimension interdisciplinaire (si pertinent)

**Modalités de dépôt de la demande :**

Le dossier de demande doit être constitué, en complétant le formulaire spécifique de demande de subvention. Ce formulaire devra obligatoirement comprendre les éléments suivants :

* l’argumentaire scientifique du colloque
* le comité scientifique d’organisation du colloque
* la forme de la manifestation (nombre de participant·es, durée, lieu, etc.)
* la présentation d’un budget précis du colloque qui indique les subventions déjà acquises ou demandées
* un programme ou pré-programme du colloque

Le dossier de demande de subvention doit être complet pour pouvoir faire l’objet d’une instruction.

Le formulaire obligatoire, une fois complété, et enregistré **en .pdf** devra être soumis à l’adresse suivante : **sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr** **au plus tard le 1er avril 2024 à 12 heures.**

Pour plus d’information : sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr

**Modalités de sélection :**

Les dossiers seront évalués par le Conseil Scientifique de l’Institut du Genre.